Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502610-20260331-D_2026_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICPAL DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOPHE DE VALAINS

Le 31 mars 2026 à 18 heures 30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de monsieur Le Maire, Sylvain THOMAS.
Sur la convocation qui leur a été adressée par Sylvain THOMAS, le Maire, le 24 mars 2026, convocation publiée le 24 mars 2026.

Étaient présents : 09 – THOMAS Sylvain, JOURDAN Karine, LEVIN Floran, RUFFAULT Catherine, SOTO Karine, SENECHAL Claire, SOUL Iolann.
MARTIN Serge, COURSIN Eddy arrivés en cours de réunion.
Les neuf formant l'ensemble des membres en exercice.
Excusé : 0
Absentes : 0
Procuration : 0

Mme Karine JOURDAN est nommé **secrétaire de séance**.

Transfert excédent budget assainissement vers Fougères Agglomération

Délibération 2026 – 13

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-11 et L.5211-17,

VU l'arrêté inter préfectoral du 22 décembre 2017 portant modification des statuts communautaires en vue de la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération ;

VU la délibération du conseil communautaire n°CC_2019_100 du 24 juin 2019 prenant acte de la prise obligatoire des compétences eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines au 1er janvier 2020 ;

VU le respect des dispositions de l'article L.5211-7 du CGCT quant à l'approbation des modifications statuaires par les communes membres ;

VU la délibération du conseil municipal n°2025-01 du 14 janvier 2025.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'arrêter les montants définitifs des résultats et de leur affectation à la suite de l'approbation du compte administratif de l'exercice 2025.

Monsieur le Maire précise les résultats de clôture 2025 comme suit :

-un excédent de fonctionnement de 14 315.56€

- un excédent du solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 20 011.84€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 voix POUR et 1 ABSTENTION :
-**VALIDE** le transfert des résultats à Fougères Agglomération comme suit :
-un excédent de fonctionnement de 14 315.56€
-un excédent d'investissement de 20 011.84€

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502610-20260331-D_2026_13-DE

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Cette somme sera inscrite au budget 2026 de la commune.

Le secrétaire de séance, Mme Karine JOURDAN

Le Maire, M. Sylvain THOMAS

Mairie de St-CHRISTOPHE-DE-VALAINS (Ille-et-Vilaine)

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire compte-tenu
De la transmission en Préfecture le 02 avril 2026

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.